

**Compte rendu N° 1/2022 de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du 9 février 2022 à 19h00**

**Étaient présents :** Didier VINETTE, Alain CAROTTE, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Fabrice CARTONNET Benjamin CONDAT, Jean-Marc COLIN, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Adeline TURELLO.

**Étaient excusés :** Yannick RIOU (pouvoir à Benjamin CONDAT), Sylvie DAGAND, Jocelyne FROMENT (pouvoir à Jean-Marc COLIN), Daniel PAILLARD (pouvoir à Alain CAROTTE)

**Secrétaire de séance :** Alain CAROTTE

• **Ouverture des crédits d'investissement sur les BP 2022**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'ouvrir une autorisation budgétaire sur les budgets, section investissement, afin de régler les factures en cours. La limite fixée est de 25 % du montant des crédits inscrits ouverts au budget primitif 2021.

✓ **BP COMMUNE**

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	21534	41 – Création ligne EDF	2 000.00 €
21	21318	32 – Réhabilitation Ancienne Poste	85 000.00 €
21	2183	13 – Matériel informatique	1 000.00 €
21	202	30 – PLU	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>89 000.00 €</b>

✓ **BP BASE DE LOISIRS**

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	2113	12 – Aménagement du Port	35 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>35 000.00 €</b>

✓ **BP ASSAINISSEMENT**

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	2156	14 – Création Réseau EU Sillins	100 000.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>100 000.00 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

• **Adhésion de nouvelles communes au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud au 01/01/2022**

Monsieur le Maire expose que lors de l'Assemblée Générale du 07/12/2021, il a été indiqué que la commune suivante a fait part de son souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2022 : Groslée-Saint-Benoit

Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 8 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de commune au service mutualisé se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes adhérentes.

Vu la demande d'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit en date du 21/10/2021,

Vu l'article 8 de la convention de fonctionnement entre la commune et le service mutualisé relatif à l'adhésion de nouvelles communes,

Vu l'avis favorable de l'Assemblée générale du 07/12/2021 relative à cette demande d'adhésion,

Le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes à compter du 01/01/2022.

Approuvé à l'unanimité.

• **Croisement chemin du Port / route de Montaplan**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un habitant a demandé l'installation d'un miroir au croisement entre le chemin du Port et la route de Montaplan.

Le conseil municipal :

- décide de faire refaire la bande blanche du stop,
- décide de changer le panneau Stop
- décide d'installer un miroir au croisement entre le chemin du Port et la route de Montaplan.

Approuvé à l'unanimité.

• **Vente d'une parcelle non constructible au profit du Caveau Quinard**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Caveau Quinard a demandé l'acquisition d'une parcelle non constructible située à côté du cimetière. Cette parcelle permettrait aux camions de livraison d'effectuer leur demi-tour sur la propriété du Caveau au lieu de devoir le faire sur la route.

Le conseil municipal :

- Accepte de vendre une parcelle non constructible d'environ 870 m<sup>2</sup> à 3 € le m<sup>2</sup>
- Dit que les frais de géomètre seront à la charge du Caveau Quinard,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

• **Vente d'une parcelle boisée à David Condat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que David Condat demande l'acquisition d'une parcelle boisée située au-dessus de sa propriété.

Le conseil municipal décidé de constituer une commission qui fera le point avec l'ONF et qui se rendra sur place pour voir la nature des plantations et les limites de propriétés.

• **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau des emplois de la commune doit être modifié à la suite du recrutement de Nadine MOULIN (21h00 par semaine) et à l'augmentation du poste de Fabienne TRIPOZ (32h00).

Le conseil municipal :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
Adjoint administratif	Au minima adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint administratif principale 1 <sup>ère</sup> classe	21 heures
Rédacteur	Au minima rédacteur au maxima rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	32 heures
Adjoint technique	Au minima adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures

Adjoint technique	Au minima adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures
Adjoint technique	Au minima adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 heures
Agent des Ecoles Maternelles	Au minima ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe au maxima ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	29 heures
Adjoint d'animation	Au minima adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	22 heures 30
Adjoint d'animation	Au minima adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe au maxima adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures

- Dit que les postes sont ouverts au personnel titulaire de la fonction publique territoriale,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

- **Tarifs cantine-garderie**

Madame l'adjointe au scolaire informe l'assemblée que des familles de parents qui hébergent leurs enfants en garde alternée souhaiteraient bénéficier du même forfait de garderie pour leurs enfants. Le règlement et la facturation ne le permettent pas. Madame l'adjointe propose donc de créer un demi-forfait pour les familles de parents qui hébergent leurs enfants en garde alternée.

Le conseil municipal :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour le service de garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :
- Demi-forfait pour les enfants en garde alternée :
  - 28 € pour 1 enfant
  - 45 € pour 2 enfants
  - 58 € pour 3 enfants
  - 65 € pour 4 enfants (et 15 € par enfant supplémentaire)

Approuvé à la majorité (14 pour – 1 abstention).

- **Autorisation de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- ✓ La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :
- ✓ La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Le Conseil municipal **DECIDE** :

- ☞ d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain

Approuvé à l'unanimité.

- **Nomination d'un nouveau coordonnateur communal pour le recensement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par suite du départ prématuré de Mme Michut, il est nécessaire de nommer un nouveau coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population.

Monsieur le Maire propose de nommer Fabienne TRIPOZ.

Approuvé à l'unanimité.

↳ **Affaires diverses :**

- ↳ MFR Bourgoin-Jailleu : la MFR de Bourgoin-Jailleu a envoyé une demande de subvention parce qu'elle accueille des élèves domiciliés sur Massignieu. Le conseil municipal refuse de verser une subvention. Aucun versement n'est attribué aux écoles privées.
- ↳ Attribution de compensation de la CCBS : l'attribution de compensation versée par la CCBS restera identique en 2022, à savoir 151 541.36.
- ↳ Secours populaire : le conseil communautaire a informé que le Secours Populaire a besoin d'un lieu de stockage pour des denrées alimentaires. Il y aurait 50 m<sup>2</sup> de disponibles dans le local technique. Il faudrait que l'accès se réalise via les employés communaux.
- ↳

La séance est levée vers 21 heures 30



**Le Maire  
Didier VINETTE**